



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 112776

Texte de la question

M. Dominique Souchet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le risque particulièrement élevé que représente la vitesse pour les jeunes conducteurs. En effet, les jeunes restent aujourd'hui la population la plus accidentée sur la route. Un grand nombre de ces accidents met en cause la vitesse, particulièrement pour les accidents mortels. Celle-ci joue un rôle aggravant en cas d'accident car elle augmente la distance parcourue par le véhicule, réduit la marge de manoeuvre du conducteur face à un obstacle, et renforce la violence du choc. Afin de prévenir ces dangers de la vitesse, le code de la route prévoit à juste titre des limitation de vitesse spécifiques pour les jeunes conducteurs titulaires du permis de conduire en période probatoire (110 km/h sur les sections d'autoroutes où la limite normale est fixée à 130 km/h ; 100 km/h sur les sections d'autoroutes où cette limite est plus basse, ainsi que sur les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central ; 80 km/h sur les autres routes). Ces limitations, qui jouent un rôle important de prévention, n'empêchent pas toutefois les nombreux excès de vitesses, potentiellement mortels, que l'on constate régulièrement. En conséquence, il lui demande s'il entend renforcer la sécurité des jeunes conducteurs en étudiant la possibilité de brider les véhicules de ces derniers durant leur première année de conduite.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112776

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6791

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)